

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de **MADAGASCAR**, Paositra Malagasy, me prie de communiquer aux Pays-membres de l'UPU ce qui suit:

«Paositra Malagasy vient d'être informé de l'existence de plusieurs émissions illicites de timbres-poste au nom de la République de Madagascar portant sur divers thèmes, tels que ceux figurant ci-dessous:

- Année du singe 2016.
- Quatre-vingt-dixième anniversaire de la fondation du Parti communiste chinois en 1999.
- Année mondiale de l'astronomie en 2009.
- Soixante-quinzième anniversaire de la mort de Pierre Fredy en 2012.
- Deux centième anniversaire de la naissance de Richard Wagner en 2013.
- Deux centième anniversaire de la dynastie des Romanov.

N'ayant pas reçu l'approbation de Paositra Malagasy, ces timbres sont illégaux et ont été émis en violation des dispositions de la Convention postale universelle. De ce fait, ils sont considérés comme nuls et non avenue et ne peuvent en aucun cas constituer une preuve d'affranchissement valable.

Etant à maintes reprises victime d'actes illégaux en ce qui concerne l'émission illicite de timbres-poste au nom de la République de Madagascar, Paositra Malagasy dénonce et condamne fermement de telles pratiques et rappelle que les émissions illicites portent préjudice à la réputation non seulement de Paositra Malagasy, mais aussi à celle des services philatéliques des autres opérateurs désignés en général.

Par conséquent, Paositra Malagasy fait appel à la solidarité et l'appui de tous les Pays-membres de l'UPU pour éradiquer de telles pratiques, interdire la vente et la circulation des timbres illicites et l'aider à identifier les auteurs de ces actes en vue de les traduire en justice.

Nous prions tous les opérateurs désignés de bien vouloir attirer l'attention des collectionneurs de timbres et des éditeurs de catalogues sur ces timbres-poste illicites afin d'empêcher l'achat, la vente ou la collection de ces derniers.

Paositra Malagasy saisit aussi cette occasion pour rappeler que les timbres-poste émis officiellement depuis 2002 au nom de la République de Madagascar sont visibles sur le site Internet du WNS de l'UPU.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Murray Buchanan  
Directeur des affaires réglementaires,  
économiques et des marchés